



Chasse aux Œufs - Guécélard



Le Comité des Fêtes et les Lucioles organisent **une Chasse aux Œufs**, le **dimanche de Pâques à 10h** sur le terrain de la Foire, route des Galopières, à Guécélard.

Article 1 :

La participation à la Chasse aux Œufs est fixée à 1,2 € pour les enfants de Guécélard. Pour les enfants des autres communes, la participation est fixée à 2,4 €. L'inscription préalable est obligatoire.

Faute d'inscription préalable, l'accès à l'activité le jour même sera payant (3,6 € par enfant)

Elle est ouverte aux enfants âgés de 1 à 12 ans.

Article 2 :

L'inscription sera ouverte sur Helloasso au moins un mois avant la date de la manifestation. La validité de l'inscription sera assurée par un bulletin d'inscription reçu par mail. Ce bulletin (version papier ou numérique) sera nécessaire pour l'accès au terrain.

Article 4 :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident de personnes, occasionné par des objets exposés, leur manutention, leur installation, pour une cause quelconque avant, pendant ou après la manifestation.

Article 5 :

Une zone du terrain sera réservée aux enfants de moins de 6 ans et sera accessible aux accompagnants.

Le reste du terrain sera réservé aux enfants de 6 ans et plus. Seuls les enfants auront accès à l'espace de recherche.

Les fratries seront tolérées sur la zone réservée aux enfants de 6 ans et plus afin d'éviter de séparer les enfants d'une même famille.

Article 6 :

Les représentants légaux devront être présents tout au long de l'animation. Chaque enfant est sous la responsabilité de ses parents ou de l'accompagnateur majeur et l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un éventuel incident.

Article 7 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure de la manifestation toute personne gênant le bon déroulement de la chasse et / ou ne respectant pas les règles de la manifestation.

Article 8 : (horaires indicatifs)

La Chasse Ordinaire à 10h10 : Tous les enfants ayant trouvé 5 œufs ordinaires (ou équivalent) repartent avec un lot. Tout œuf supplémentaire ne donne droit à aucun lot supplémentaire.

La Chasse Sauvage à 10h40 : Tous les enfants ayant trouvé 1 œuf (ou équivalent) repartent avec une friandise.

La Photo des Chasseurs : 10h55 : Regroupement de tous les chasseurs.

La Chasse au Gros à 11h00 : Les enfants qui auront trouvé un œuf de couleur (ou équivalent) se verront remettre un « gros lot ». La zone de chasse des œufs de couleur pourrait être différenciée.

Article 9 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation pour des raisons pouvant remettre en cause le bon déroulement de la chasse

Article 11 :

En s'inscrivant, le participant abandonne son droit à l'image. Du simple fait de leur participation, les enfants, les accompagnateurs ou le public autorisent l'organisateur ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve ou encore dans le cadre des animations mises en place, et ce sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/78, le participant dispose d'un droit de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Il peut être amené à recevoir les newsletters ou des propositions de notre association. S'il souhaite exercer ce droit, il suffit de le faire savoir à l'organisation par courrier.

Renseignements complémentaires :

www.guecelardenfetes.com - 0684134512 -